

Initiatives parlementaires

cupais cet emploi et qui devrait m'être versé au titre de cet emploi.

Supposons que le député de Regina—Lumsden n'avait pas occupé d'emploi donnant droit à une pension avant de venir à la Chambre et qu'il touche son salaire de 64 000 \$. Qu'est-ce qui m'inciterait à travailler à plein temps en tant que député si mon salaire était inférieur au sien? Je serais payé 30 000 \$ de moins par le Parlement pour faire exactement le même travail que mon collègue. Pourquoi devrais-je faire cela? Pourquoi devrais-je toucher un salaire différent?

Nous recevons tous le même salaire en tant que députés. Certains d'entre nous travaillent plus fort que d'autres. Nous acceptons ce fait, mais la Chambre ne fait pas de distinction. Nous touchons tous le même salaire, et il est tenu pour acquis que nous faisons tous le même travail. Nous avons certainement tous les mêmes responsabilités.

Certains d'entre nous gagnent un peu plus cher parce que nous sommes secrétaires parlementaires ou ministres. Toutefois, en tant que députés, nous recevons tous le même salaire de base. Ce salaire n'est pas réduit si nous touchons une pension. Pourtant, non seulement le député ferait cette distinction entre les députés, mais il la ferait seulement à l'égard des députés qui touchent une pension provenant d'un régime du secteur public.

Les députés qui reçoivent une pension d'un employeur du secteur privé pourraient garder leur argent et ne subir aucune réduction de leur salaire. Par contre, ceux qui reçoivent une pension d'un employeur du secteur public verraient leur salaire de député réduit. C'est injuste, ce dont le député se rendra compte après réflexion.

Aussi tentant que cela puisse être, je ne m'en prendrai pas à ses collègues du Parti réformiste parce que ce n'est pas la façon de faire. Les pensions représentent des gains différés, et notre salaire de député est ce que nous recevons en rétribution du travail que nous faisons ici. Après tout, nous sommes payés pour faire le travail pour lequel nous avons été élus, au taux que j'ai mentionné plus tôt. Ce taux n'est certainement pas trop généreux. Il est injuste de proposer que ce taux soit réduit parce qu'un député touche une pension, modeste ou non, d'une autre source.

Qui ce projet de loi d'initiative parlementaire va-t-il pénaliser? Quels députés auront à en souffrir? Ce sont ceux qui sont d'âge à toucher une pension. Les députés plus jeunes ne seront pas admissibles à une pension de toute manière. Le projet de loi visera presque exclusivement les députés plus âgés. Pourtant, ces derniers sont ici pour travailler comme les jeunes. Pourquoi devraient-ils être moins rémunérés en tant que députés, du seul fait qu'ils sont plus âgés et touchent un autre revenu provenant d'une pension? J'invite le député qui a présenté ce projet de loi à réfléchir à cela, car je ne crois pas qu'il l'ait fait lorsqu'il l'a rédigé.

Le député n'a aucune raison de supposer que toutes les pensions du secteur public sont en grande partie subventionnées comme l'étaient les pensions des députés avant les récents changements apportés par le gouvernement. Je crois que c'est justement ce à quoi mon collègue a voulu s'attaquer. Il laisse entendre

que, parce que les pensions du secteur public sont en quelque sorte subventionnées par les contribuables, il s'agit de quelque chose de différent des pensions du secteur privé, et que c'est pour cela que la rémunération des députés qui touchent une pension du secteur public devrait être réduite.

Je ne suis pas d'accord, car de nombreuses pensions du secteur public ne sont pas subventionnées en grande partie par les contribuables. Ces pensions reposent sur des contributions paritaires de l'employeur et de l'employé, comme le sont les pensions du secteur privé. À mon avis, il n'y a là rien d'injuste.

• (1755)

Si une personne touche une pension d'un employeur, du secteur public ou privé, tout en travaillant pour un autre employeur, c'est parce qu'elle a terminé une carrière et en a entrepris une nouvelle. Dans le secteur privé, une personne peut avoir acquis le droit à une pension provenant d'un premier emploi et toucher cette pension tout en occupant un second emploi, et son employeur actuel ne tiendra pas compte de ce fait dans le calcul de son traitement. Cette question sera négociée entre l'employeur et son employé. S'il se trouve que c'est une organisation où le taux de salaire est fixé par une convention collective quelconque, je serai payé à un taux standard, sans qu'il y ait possibilité de réduction de salaire parce que je touche une pension d'une autre source.

Étant donné ces faits, pourquoi le député veut-il s'immiscer dans la relation entre l'employeur et l'employé, surtout lorsqu'il existe une convention collective que, selon ses dires, lui et son parti appuient de façon aussi dévouée?

Nous savons tous ce qui est arrivé en Ontario avec le dernier gouvernement néo-démocrate. Ce gouvernement se disait l'ami des travailleurs mais, quand il a quitté le pouvoir après les dernières élections provinciales, tout le monde savait que ce n'était pas vrai. Ce gouvernement a probablement été le plus grand ennemi que le mouvement ouvrier en Ontario ait eu jusqu'à l'arrivée du gouvernement Mike Harris, bien sûr. Mais ça, c'est une autre question. Nous nous souvenons tous avec beaucoup de tendresse de ce que l'ancien premier ministre a imposé dans la province de l'Ontario. Le député de Lisgar—Marquette n'est peut-être pas au courant du désastre que nous avons connu en Ontario durant les cinq années qui ont pris fin plus tôt cette année. Il semble que nous soyons allés de désastre en désastre.

Le whip en chef du gouvernement m'apprend que le Sénat a adopté le projet de loi sur le contrôle des armes à feu par 64 voix contre 28. Monsieur le Président, j'ai pensé que vous aimeriez en être informé. Je suppose que c'est sans amendements.

M. Boudria: C'est exact.

M. Milliken: C'est une très bonne nouvelle.

L'autre problème en ce qui concerne la suggestion du député est la grande inégalité à laquelle elle donnerait lieu à la Chambre où deux députés, assis côte à côte, se retrouveraient avec un salaire différent parce que l'un d'eux toucherait une pension du secteur privé et l'autre, une pension du secteur public.